

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

Nombre :	-
- de conseillers en exercice	15
- de présents	14
- de votants	14
Date de convocation : 02-02-2017	

L'an deux mil dix sept, le neuf février à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Béatrice PAYEN, Michel DELVA, Véronique
DEHAUSSY, Sabine SOUMIER, Philippe MARION, Daniel
HERPHELIN, Christine MEPLAUX, Jacques MORLAIN, Sophie
LOUGUET, Xavier MOUVET, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude
CORRIER et Stéphane PAMART

Absente excusée : Mme Sabine MILOT

Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : **Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017** 2017001

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016, comme suit :

chapitre 20 : 2.500 euros

chapitre 21 : 8.000 euros

Objet : **Marché de travaux de mises aux normes de la salle des fêtes** 2017002

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la Commission d'appel d'offres en date du 17 janvier 2017, pour les travaux de mises aux normes de la salle des fêtes

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la Commission d'appel d'offres en date du 26 janvier 2017, pour les travaux de mises aux normes de la salle des fêtes

Vu les rapports d'analyses des offres,

Considérant les procès-verbaux de décision d'attribution des lots de la Commission d'appel d'offres spécifique

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les lot 1 « Gros œuvre », lot 2 « Menuiseries extérieures », lot 4 « Plomberie Sanitaires » à l'entreprise SAS La Nordiste BTP pour un montant HT de 83.400 € et le lot 3 « Electricité » à l'entreprise SAVELEC pour un montant HT de 6.598.00 €

Objet : Remplacement en tout ou partie de la contribution de la Commune, au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par le produit des impôt 2017003

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour décide

- de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.
- de demander au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

Questions diverses :

Lampes de rue

A la demande des riverains et pour raison de sécurité notamment pour les enfants postés à l'arrêt du bus, il est décidé, à 8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, l'extension de l'éclairage public à raison de trois lampes de rue sur la route de Beaurepaire.

Programme des travaux 2017

Il est projeté les travaux suivants : la mise aux normes de la salle des fêtes et l'aménagement du bar, le remplacement de 11 fenêtres aux écoles, l'achat d'un rideau de scène, la réfection du chemin des Grands Sarts, du Grand Chemin du Roux et de la Croisette et l'extension du columbarium.

En régie, il est prévu l'installation de grilles de sécurité aux écoles et l'insonorisation d'une classe.

Vœux 2018

Il est envisagé de prévoir la cérémonie des vœux du maire le dimanche 28 janvier 2018 à 11 heures.

Compte rendu de Mme Sabine Soumier, déléguée communautaire

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 8 février 2017, M. Poyart, Président de la 3CA, a annoncé la démission de M. Joël RATTE, vice-président en charge de la santé et du sport.

Il a été décidé en réunion de bureau communautaire qu'il ne serait pas remplacé et que ses fonctions seraient partagées entre Mme Christine BASQUIN, vice-présidente à l'habitat pour la santé et Mme Mauricette FREHAUT, vice-présidente à la jeunesse et petite enfance pour le sport.

Le nombre de vice-présidents de la 3CA est donc ramené à 12 au lieu de 14 suite à ces deux démissions (la première étant celle de Madame Marie-Annick DEZITTER, vice-présidente aux finances).

En ce qui concerne les accueils de loisirs d'été : pour 2017, un onzième site ouvrira sur la commune de Prisches et recevra 50 enfants.

En raison des travaux de la salle des fêtes, Cartignies ne pourra accueillir que 80 enfants en 2017 et 96 pour 2018 et 2019.

L'ensemble des sites ouverts regroupe un total de 1000 enfants sur le territoire de la 3CA.

Les subventions versées aux communes d'accueil sont modifiées. La commune de Cartignies percevra 2346 € en 2017 contre 1000 € versés forfaitairement aux communes avant 2017, soit plus de 1346,00 € pour notre commune.

Ces subventions sont calculées en fonction du nombre d'enfants et de l'espace occupé.

Les inscriptions pour 2017 se feront à partir du 15 mars en Mairie.